Conseil municipal du 13 mars 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 13 mars 2024, 13 h 15.

PRÉSENTS:	Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil sauf ceux dont le nom apparait dans la rubrique « Absents »;
ABSENTS :	M. Jean Tremblay, conseiller;
ÉGALEMENT PRÉSENTS :	M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 13h28, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1 Nomination aux postes de directeur/directrice d'arrondissement et modification au plan d'effectifs

2.2 Convention d'aide financière « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan » entre la Ville de Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

L'assistant-greffier dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 12 mars 2024.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2024-159

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1 NOMINATION AUX POSTES DE DIRECTEUR/DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT ET MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS

VS-CM-2024-160

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT le poste de directeur/directrice de l'arrondissement de Jonquière qui est actuellement vacant dû à la nomination de M. Éric Gauthier au poste de directeur du Bureau des relations avec les élus et le milieu en novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui a été fait en vue de pourvoir les deux postes de directeur/directrice d'arrondissement qui sont actuellement vacants dans les arrondissements de La Baie et de Jonquière ;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de M. Michaël Larue au poste de directeur de l'arrondissement de Jonquière. Qu'il soit soumis à une période d'essai de six mois et que ses conditions d'emploi soient déterminées selon la Politique administrative du personnel cadre de la Ville de Saguenay.

D'AUTORISER le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, en collaboration avec le Service des ressources humaines, à faire un processus de sélection en vue de combler le poste de superviseur aux arénas détenu par M. Michael Larue au moyen d'un affichage interne et externe. Que le processus soit amorcé au moment jugé opportun par la direction du service.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE « ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL) – ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT, PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DE CE PLAN » ENTRE LA VILLE DE SAGUENAY ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VS-CM-2024-161

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que dans le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec et de son Plan de mise en œuvre 2023-2028, il est prévu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soient responsables d'une action visant à accélérer la transition climatique locale ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du programme « Accélérer la transition climatique locale » (ATCL), offre une aide financière de 1 713 719,00 $ à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière « Accélérer la transition climatique locale – Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan » entre le MAMH et la Ville de Saguenay établit les règles et obligations de chacun;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit accepter les termes de la convention et soumettre une résolution à cet effet avant le 15 mars 2024;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes de la convention d'aide financière « Accélérer la transition climatique locale – Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan » avec le MAMH.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et l'assistant-greffier soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2024-162

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Michel Thiffault

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 13h31.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 3 avril 2024.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

JT/sh